

Association Zazakely Suisse Chemin de Sur-Ville 9 1136 Bussy-Chardonney CH https://www.zazakelysuisse.ch/ info@zazakelysuisse.ch (+41) 79 278 02 07

Recommandations et règles pour les bénévoles

Le travail

- 1. Les deux directeurs sont les responsables des sites. Ce sont donc eux qui donnent les consignes quant à l'organisation et aux travaux à effectuer. Dans le cas du Centre de Santé de Base, c'est avec la responsable qu'il faut discuter.
- 2. Les horaires de travail sont de 8h à 18h, avec 2h de pause à midi, et ceci du lundi au vendredi. Les bénévoles travaillent sur l'un ou l'autre site, ou sur les deux, selon l'organisation avec les deux directeurs. Ceci est décidé en Suisse avant le départ de la personne et n'est pas modifié en cours de mandat, ni partiellement, ni totalement.
- 3. Les bénévoles sont des soutiens au personnel indigène. Ceci vaut pour tous les domaines développés sur les deux sites (scolarité, éducation, culture, élevage, soins médicaux,...). Un des objectifs étant de faire vivre en bonne harmonie nos différentes cultures.
- 4. Les véhicules sont sous la responsabilité de la directrice de Fiadananatsoa. Ils ne servent pas pour les loisirs, mais de véhicule utilitaire pour les deux sites.
- 5. Il est recommandé d'avoir régulièrement un moment de séance de régulation entre les responsables et les bénévoles (une fois par semaine/15 jours). Lors des rencontres, un compte rendu est fait et envoyé à Jean-Pierre et Monica Counet.

Vie commune

6. Il faut prendre soin des locaux communs mis à disposition, les nettoyer régulièrement, jeter ce qui n'est plus utilisable ou périmé, réparer ce qui doit l'être ou le signaler, remplacer ce qui a été utilisé et qui appartient à la communauté (ex: le gaz). Laissez les endroits comme vous souhaiteriez les trouver!

- 7. Les locaux mis à disposition des bénévoles ne sont pas ouverts à d'autres personnes, ni indigènes, ni étrangers.
- 8. Les bénévoles sont priés de respecter le calme des lieux. S'ils ont de la famille proche de passage, ils peuvent s'organiser avec les directeurs respectifs pour les loger sur un des sites. Cela dans la mesure du possible et dans ce cas contre rémunération.

Les vacances

- 9. Les jours de vacances sont 10 jours pour 180 jours de service + 2 jours pour 30 jours supplémentaires et 2 jours de plus pour chaque 30 jours supplémentaires. Avec un maximum de 20 jours pour 360 jours et plus.
- 10. Les vacances sont prises sur l'île.
- 11. Les vacances se prennent en accord avec les directeurs des deux sites et de préférence pendant les périodes de fermeture des sites.

Bussy-Chardonney, le 17.06.2023